

Aide juridique Ontario

Plan pluriannuel d'Aide juridique Ontario relatif à
l'application de la *Loi sur l'accessibilité pour les
personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO)

Rapport d'étape 2022

Résumé des progrès accomplis

Ce rapport sommaire décrit les progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs énoncés dans le [Plan pluriannuel d'Aide juridique Ontario relatif à l'application de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario \(LAPHO\)](#). Le rapport décrit des projets et initiatives pertinents qu'Aide juridique Ontario (AJO) a lancés de décembre 2021 à janvier 2023, inclusivement.

Dans ses efforts en vue d'atteindre ces objectifs essentiels, AJO a travaillé avec le comité d'accessibilité, le bureau de l'équité, la diversité et l'inclusion d'AJO, et de nombreux services et individus à AJO à l'exécution de ces initiatives et activités visant à améliorer à créer un lieu de travail accessible.

AJO fait rapport sur les activités décrites dans le plan pluriannuel relatif à l'application de la LAPHO. Le présent document présente des aspects clés des efforts déployés par AJO, qui ne constituent pas une liste exhaustive.

Politiques

AJO s'est engagée à créer une politique en matière d'accessibilité et une politique en matière d'accessibilité en matière de ressources humaines et à les examiner chaque année.

En 2022, AJO a examiné et modifié sa politique sur l'accessibilité et sa politique d'accessibilité en matière de ressources humaines, et les a affichées sur ses sites Web, interne et externe. Les politiques ont été passées en revue par le comité d'accessibilité, par le bureau de l'équité, la diversité et l'inclusion d'AJO, et par d'autres acteurs de l'organisme.

Possibilités d'apprentissage et de développement

Formation relative à la LAPHO et formation relative au service à la clientèle

AJO offre une formation à ses employés et bénévoles sur les normes d'accessibilité et sur le *Code des droits de la personne*, notamment en ce qui concerne les personnes handicapées. La formation du personnel et des bénévoles doit être suivie dans les 30 jours, ou dès que possible, après le premier jour de travail. La participation à la formation est inscrite dans la base de données des RH d'AJO.

Les avocats inscrits au tableau d'AJO doivent attester qu'ils ont suivi la formation sur les normes d'accessibilité d'AJO avant de pouvoir être inscrits au tableau ou renouveler leur inscription.

AJO s'est engagée à offrir une formation supplémentaire au personnel et aux bénévoles. En 2022, AJO a organisé trois déjeuners-conférences :

- Un déjeuner-conférence sur la santé mentale
- Un déjeuner-conférence avec le conférencier invité David Lepofski sur la création d'un environnement accessible
- Une séance Ted Talks

AJO a mis au point une séance de formation sur la politique d'accessibilité, à l'intention de tout le personnel, qui sera offerte en 2023.

AJO a créé des ressources et outils pour favoriser un service à la clientèle accessible.

Formats accessibles et supports de communication

AJO est déterminée à ce que ses communications soient accessibles. AJO a mis à jour sa page Web sur l'accessibilité interne en y ajoutant des conseils et ressources pour la création de documents accessibles et l'adoption de pratiques de communications accessibles et inclusives.

AJO continue d'examiner ses communications et d'ajouter de nouvelles méthodes de communications pour ses clients. AJO propose maintenant une option de communication par textos ainsi qu'une fonction de localisateur de services en ligne pour améliorer les services et élargir les méthodes accessibles de prestation des services pour les clients.

Enquête sur la diversité démographique et l'inclusion

AJO va mandater un organisme externe pour mener la deuxième enquête sur la diversité démographique et l'inclusion d'AJO. Ce sondage permettra de cerner les possibilités d'amélioration et de mieux comprendre les problèmes auxquels font face les personnes handicapées. AJO sera ainsi en mesure de concevoir des solutions, de créer un environnement plus inclusif et accessible avec le concours du personnel, et d'indiquer au personnel que sa rétroaction est prise en compte. Le premier sondage d'AJO a eu lieu en 2021 et le deuxième sera mené en 2024. Le processus de recrutement de l'organisme externe en est aux premières étapes.

Conception des locaux

AJO s'est engagée à veiller à ce que ses environnements de travail soient accessibles et sûrs pour tous. AJO a aussi promis de mener des évaluations bisannuelles de ses locaux de travail. Comme les bureaux d'AJO étaient temporairement fermés pendant la pandémie de COVID-19, ces évaluations n'ont pas eu lieu pendant cette période. Le personnel d'AJO a depuis repris le travail en personne et la prestation des services selon un modèle mixte. AJO a entrepris d'engager un organisme extérieur pour effectuer une évaluation de l'accessibilité de ses locaux en 2023.

Le bureau provincial d'AJO, situé dans le bâtiment Atrium on Bay, à Toronto, change d'étage en réponse au nouveau modèle mixte de travail et de prestation de services d'AJO et à l'engagement d'assurer une conception inclusive et une utilisation efficace des locaux. Dans le cadre de ce déménagement, AJO a veillé à ce que le bâtiment respecte les exigences imposées par les Normes pour la conception des espaces publics (Normes d'accessibilité au milieu bâti). AJO a suivi une conception universelle pour l'aménagement et l'ameublement, dont des comptoirs de service à multiples hauteurs, des bureaux réglables pour position assise et debout, des écrans à double configuration sur pied réglable, des portes légères, des salles de bains universelles et de plus grandes largeurs de portes et couloirs. Le déménagement sera achevé en avril 2023.

Pour plus de renseignements sur le plan d'accessibilité ou pour demander le présent document en format accessible, contactez le :

Bureau de l'équité, de la diversité et de l'inclusion

Aide juridique Ontario

40, rue Dundas Ouest, bureau 200

Toronto, ON

M5G 2H1

Tél. : 416-979-2352

accessibility@lao.on.ca